

# Le Labo urbain

*Guide pour la mise à disposition d'espaces*

Le Labo urbain met à disposition des espaces dans le bâtiment de L'Atelier pour soutenir la création culturelle et favoriser le dialogue avec la population fribourgeoise.

Trois types de mise à disposition sont proposés :

- **Résidences** : séjours de création et de recherche (jusqu'à 30 jours au total)
- **Événements ponctuels** : manifestations courtes comme une table ronde ou un festival (1 à 2 journées)
- **Projets/expositions/installations** : occupations à long terme (3 à 4 semaines)

Vous trouverez ci-dessous les critères et la marche à suivre pour ces différents types de mise à disposition.

## 1. Résidences

Le Labo urbain accueille jusqu'à huit résidences artistiques par an. Ces résidences font partie du [dispositif de soutien à la recherche et au développement](#) élaboré par le Service de la culture de la Ville de Fribourg, qui permet aux acteurs·rices culturels·les d'approfondir leur pratique artistique dans différentes institutions et lieux culturels de la ville.

### **Rémunération**

Pendant leur période de résidence, les artistes sont rémunérés·es (cotisations sociales comprises).

### **Prestations offertes**

- Le Labo urbain offre une aide de son technicien (infrastructure spécifique, éclairage);
- Le Labo urbain peut mettre à disposition du matériel technique, selon les besoins et disponibilités;
- Le Labo urbain se charge de la communication à propos de la résidence, en particulier du moment d'ouverture au public. Il est attendu du résident ou de la résidente de fournir les supports nécessaires dans les délais qui lui seront indiqués (visuels, textes descriptifs, etc.).

### **Marche à suivre**

Ces résidences font l'objet d'un appel à candidatures qui a lieu une fois par an en automne. L'appel est diffusé via la [newsletter du Service de la culture](#).

## 2. Mise à disposition ponctuelle d'un espace à L'Atelier

Le Labo urbain met des espaces à disposition pour des événements ponctuels de courte durée comme une conférence, un colloque, la présentation de projet artistique, un festival, etc.

Les conditions pour bénéficier d'une mise à disposition gratuite sont :

- L'accessibilité : l'événement est gratuit et ouvert à toutes et tous ;
- L'événement a un lien avec Fribourg et la culture au sens large ;
- La non-régularité : la mise à disposition n'est pas amenée à être répétée ;
- Aucune promotion de biens ou de services à but lucratif, de croyances religieuses ou de toute forme d'idéologie n'est réalisée lors de l'événement.

### **Prestations offertes**

- Le Labo urbain peut mettre à disposition du matériel technique, selon les besoins et les disponibilités ;
- Le Labo urbain prend en charge les frais de gardiennage ;
- Le Labo urbain partage la communication réalisée par les porteurs·euses de projet sur ses canaux.

### **Marche à suivre**

Une demande peut être envoyée en tout temps via [le formulaire en ligne](#).

## 3. Projets / expositions

Le soutien du Labo urbain s'adresse prioritairement aux porteurs·euses de projets suivants :

- **Associations** dont le projet cultive un lien étroit avec la culture et comporte une dimension de dialogue avec la population ;
- **Acteurs·rices culturels·les amateurs·rices** proposant des démarches créatives participatives et dont les projets comportent une dimension de dialogue avec la population ;
- **Artistes professionnels·les** développant des projets à dimension participative ou axés sur l'échange et le dialogue.

*Note : Des exceptions peuvent être accordées lors des « cartes blanches » du Labo urbain.*

### **Critères d'éligibilité**

#### **Conditions non négociables**

- **Accessibilité à toutes et tous** : le projet doit être entièrement gratuit et ouvert à tous types de publics ;
- **Ancrage fribourgeois** : lieu de résidence du·de la porteur·euse de projet ou thématique fortement associée à la ville ;
- **Vente** : aucune vente directe d'œuvres n'est autorisée. La vente de livres ou d'autres objets en lien évident avec le projet ou l'exposition est tolérée mais doit être entièrement gérée par le·la porteur·se de projet ;

- **Neutralité idéologique et commerciale** : aucune promotion de biens ou de services à but lucratif, de croyances religieuses ou de toute forme d'idéologie n'est tolérée.

### ***Critères pratiques***

- Réalisme du budget ;
- Réalisme des délais, en lien avec l'occupation des espaces de L'Atelier ;
- Le projet tient compte des contraintes liées au lieu (horaires, sécurité, infrastructures) ;
- Réalisme des aspects techniques nécessaires pour effectuer le projet.

### **Dialogue**

- Le Labo urbain demande aux porteurs·euses de projet d'ouvrir leur proposition au public le plus large possible. **Les projets doivent mettre l'accent sur l'échange d'idées et d'expériences.**
- Toute exposition collective ou individuelle doit être complétée par des :
  - Ateliers participatifs
  - Tables rondes thématiques
  - Rencontres avec les artistes
  - Visites commentées
  - Tout autre format participatif innovant

### ***Rémunération***

- Les amateurs·trices peuvent être rétribués·es, pour leurs activités de médiation après discussion avec la coordinatrice ;
- Les professionnels·les (c'est-à-dire affiliés·es à une caisse de compensation) peuvent être rétribués·es pour leurs activités de médiation, après discussion avec la coordinatrice et sur présentation d'une facture.

### ***Prestations offertes***

- Le Labo urbain peut financer du matériel nécessaire à l'exposition (sur présentation d'un budget);
- Le Labo urbain prend en charge les frais liés à la médiation;
- Le Labo urbain offre une aide de son technicien (accrochage, éléments de scénographie, éclairage, etc.) sur une durée limitée définie au préalable;
- Le Labo urbain se charge de la communication à propos du projet (réseaux sociaux, affiches, etc.), il est attendu du porteur ou de la porteuse de projet de fournir les supports nécessaires dans les délais qui lui seront indiqués (visuels, textes descriptifs, etc.). C'est principalement le·la porteur·euse de projet qui amène son réseau à L'Atelier ;
- Le Labo urbain gère le gardiennage des espaces.

### **À noter**

En dehors des « cartes blanches » du Labo urbain, celui-ci n'offre pas de soutien financier. En revanche, il rédige une valorisation des prestations offertes (soutien

technique, promotionnel, etc.) pour des demandes de subventionnements auprès de la LoRo ou d'autres organes de subvention.

Le Labo urbain ne participe pas aux frais liés aux vernissages ou autres moments de réception.

### ***Marche à suivre***

Les demandes peuvent être envoyées durant toute l'année de façon spontanée [via le formulaire en ligne](#).

Après une première analyse de la demande dans les 2 à 3 semaines suivants l'envoi du formulaire, le-la porteur-euse de projet sera contacté-e. Si le projet peut se réaliser à L'Atelier, une séance sera alors fixée pour affiner la demande et envisager une décision.

#### **Votre personne de contact :**

Gabrielle Haymoz, coordinatrice du Labo urbain

[labo.urbain@ville-fr.ch](mailto:labo.urbain@ville-fr.ch)

026 351 70 93